

L'un des piliers du dispositif de « réserves opérationnelles » c'est le besoin en vacations (BV). Ce besoin est fixé, en principe, à 9 par jour et par équipe.

Sauf que ce chiffre de 9 est théorique : le chef SNA-CE peut décider de le modifier à la hausse ou à la baisse, jusqu'à J-3. Autrement dit, l'armement opérationnel échappe désormais aux chefs de tour. Il sera décidé en amont par le chef SNA-CE, lequel n'a aucune expérience pratique du contrôle.

À partir du 17 février, le service fournira en outre le nombre N de secteurs supposés être ouverts, jour par jour. En cas de regroupement conduisant à un armement inférieur à N-2, des « explications » sont susceptibles d'être demandées au chef de tour.

Dégrouper un secteur qui déborde ?

Pas sûr que ce soit possible, si le chef SNA-CE a décidé de laisser des contrôleurs qu'il estime « inutiles » chez eux

Regrouper deux secteurs vides ?

Il faudra peut-être se justifier a posteriori auprès de l'encadrement



**LIKE A BOSS**

Avec la mise en place des « réserves opérationnelles », le chef SNA-CE assume de « reprendre en main » (sic) notre fonctionnement opérationnel et dépossède les chefs de tour d'une grande partie de leurs prérogatives de gestion de l'opérationnel.